



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

NEGOCIATION DE LA GRILLE DES MINIMA DANS LA BRANCHE DU MACHINISME AGRICOLE

Le 1^{er} février 2018 se sont tenues les négociations de la grille des salaires minima dans la branche du machinisme agricole.

Après avoir analysé le contexte économique de la branche, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 2 % sur l'ensemble de la grille.

FO Métaux a longuement argumenté et après une suspension de séance, le collègue employeur est revenu avec une proposition d'augmentation de 1,3 % sur l'ensemble de la grille, applicable au 1^{er} février 2018.

FO Métaux signera cet accord sur les minima qui contribue à augmenter le pouvoir d'achat des salariés de la branche.

Paris, le 1^{er} février 2018

Contact : Nathalie CAPART : 06 31 36 29 44

Secrétaire Fédérale en charge de la branche machinisme agricole